

RELANCE LOGEMENT : L'URGENCE D'OUVRIR LE DISPOSITIF JEANBRUN À L'INDIVIDUEL

Les chiffres pour l'année 2025 confirment un double mouvement attendu : l'accession à la propriété a rebondi, tandis que l'investissement locatif privé continuait de sombrer.

Portées par le rétablissement du prêt à taux zéro (PTZ) sur tout le territoire et pour toutes les typologies d'habitat, **les ventes de maisons individuelles s'établissent à 67 800 logements**, en progression de 33,5% par rapport à 2024 **mais toujours en retrait de 42,1% par rapport à la moyenne annuelle de long terme** (117 125 ventes).

À l'inverse, l'investissement locatif enregistre un nouveau décrochage significatif. En l'absence de dispositifs incitatifs et attractifs, **les ventes aux investisseurs particuliers s'établissent à 9 469 logements**, en **contraction de 51,1% par rapport à 2024 et en retrait de 77,2% par rapport à la moyenne annuelle de long terme** (41 613 ventes).

Dans ce contexte, le Pôle Habitat FFB salue la volonté du gouvernement d'agir pour relancer ce segment de marché. **L'instauration du dispositif Jeanbrun traduit une prise de conscience : l'investissement locatif des particuliers est indispensable à la chaîne du logement et aux parcours résidentiels des ménages.**

Reste que pour donner tout sa puissance, **l'outil doit être amélioré sur l'ancien et ouvert à l'individuel, neuf comme ancien**. D'ailleurs, l'objectif du plan « Relance Logement » de **construire 2 millions de logements à horizon 2030 ne pourra être atteint sans un segment de l'individuel neuf dynamique, en accession comme en locatif**. Pour preuve, sur les 20 dernières années, le niveau de 400 000 mises en chantier par an n'a été atteint ou approché que lorsque l'individuel neuf représentait *a minima* 150 000 ventes annuelles.

En outre, dans de nombreux territoires, notamment périurbains et semi-urbains où l'offre locative se tend fortement alors même que l'emploi et l'activité y progressent, l'individuel constitue une réponse pertinente et pragmatique aux aspirations des ménages et aux projets des élus locaux.

Pour Grégory Monod, Président du Pôle Habitat FFB « *Le ré-élargissement du PTZ montre que lorsque l'on remet un levier lisible, sans opposer individuel et collectif, les ménages reviennent et l'activité repart. Il doit en être de même pour l'éligibilité de l'individuel au dispositif Jeanbrun, comme l'a rappelé le Premier ministre le 23 janvier. C'est une question d'équité sociale et de cohésion territoriale, ainsi qu'une condition de réussite indispensable à la relance.* »

[Télécharger le dossier de presse](#)

À propos de Pôle Habitat FFB

Le Pôle Habitat FFB constitue la première organisation représentative de la construction immobilière privée en France. Au sein de la Fédération Française du Bâtiment, il rassemble les grands métiers de la maîtrise d'ouvrage privée, qui sont au cœur de la politique du logement et de l'habitat : constructeurs de maisons, promoteurs immobiliers, aménageurs fonciers et rénovateurs globaux. Des métiers complémentaires et solidaires réunis pour développer leur intelligence collective et répondre à la diversité des besoins en logements qui s'expriment dans tous les territoires. Le Pôle Habitat FFB représente auprès des pouvoirs publics, des instances nationales et des organismes spécialisés, plus de 1 000 entreprises qui agrègent près de 1 600 opérateurs exerçant dans les différents marchés de l'habitat résidentiel.

Pour en savoir plus : www.polehabitat-ffb.com